



Prévenir

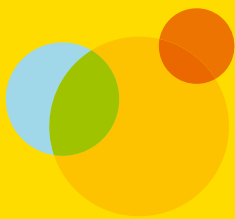
Première mission
de la Branche accidents du travail
et maladies professionnelles

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS



La prévention, notre priorité

Grâce à ses trois missions complémentaires : prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifier les entreprises, la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale développe une gestion du risque professionnel au sein de laquelle la prévention tient une place particulière.

Fondée sur le postulat que les risques liés au travail peuvent être évités, ou au moins maîtrisés, cette primauté de la prévention se justifie autant pour des raisons éthiques qu'économiques : ce qui importe, c'est de préserver la santé et d'assurer la sécurité des salariés dans l'entreprise.

SOMMAIRE

- P1** Notre mission : promouvoir la prévention auprès des employeurs et des salariés.
- P2** Notre stratégie : agir ensemble sur les risques prioritaires pour gagner en efficacité.
- P6** Nos actions au quotidien : favoriser l'engagement des entreprises et anticiper les besoins en prévention.




Les partenaires sociaux au cœur du système

Au sein de la Cnamts, c'est la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP) qui fixe les orientations de la politique de prévention de la Branche. Elle est assistée par neuf Comités techniques nationaux (CTN) qui couvrent l'ensemble des activités économiques (industrie, commerces et services) et sont chargés de définir les priorités de prévention dans leurs secteurs d'activités.

En région, le Conseil d'administration de la CRAM/CGSS est également assisté par des Comités techniques régionaux (CTR).

LE PARITARISME : À LA BASE DE LA LÉGITIMITÉ DE LA BRANCHE

Les questions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles concernant autant les chefs d'entreprise que les salariés, les instances décisionnelles de la branche AT/MP sont composées de façon strictement paritaire. Représentants des employeurs et des salariés y siègent donc à part égale.

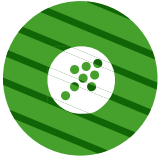




Un réseau coordonné aux compétences diversifiées

- ⊕ **La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)** élabore et met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels. Elle anime le réseau en vue de créer une véritable dynamique, et coordonne les initiatives.
- ⊕ **Les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et les Caisses générales de Sécurité sociale (CGSS)*** développent et coordonnent la prévention des risques professionnels dans leur circonscription. Elles aident les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseillent sur les actions à mettre en œuvre.
- ⊕ **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** est l'expert scientifique et technique de la Branche. Il lui apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : les études et recherches, l'assistance, la formation et l'information.
- ⊕ **Eurogip** analyse les évolutions dans le domaine des risques professionnels au niveau communautaire et au sein des différents pays de l'Union européenne.

* Dans les départements d'outre-mer.



NOTRE MISSION :

PROMOUVOIR LA PRÉVENTION AUPRÈS DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût humain et financier. Leur prévention est un investissement, qui bénéficie aux salariés et à la société. Elle est aussi une composante à part entière de la performance économique de l'entreprise.

Une démarche pérenne de prévention se fonde sur trois valeurs essentielles

⊕ La personne

Une des richesses de l'entreprise est constituée par les hommes et les femmes qui la composent.

⊕ La transparence

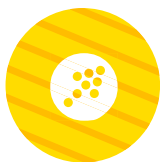
Le chef d'entreprise et l'encadrement s'engagent et communiquent autour d'un objectif clair et partagé.

⊕ Le dialogue social

La démarche implique les salariés et leurs instances représentatives.

L'évaluation des risques professionnels est l'étape initiale de toute démarche de prévention

L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. L'évaluation des risques professionnels lui donne les moyens d'exercer cette responsabilité. Cette démarche comporte une étape d'identification des risques – qui consiste à repérer les dangers auxquels sont exposés les salariés –, puis de classement des risques, avant de déboucher sur la définition d'actions de prévention pertinentes. Les résultats de l'évaluation sont formalisés dans un « document unique », régulièrement mis à jour qui est à la base du plan d'action de l'entreprise en prévention.



NOTRE STRATÉGIE :

AGIR ENSEMBLE SUR LES RISQUES PRIORITAIRES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

La branche AT/MP mobilise son réseau sur des priorités communes, validées par les partenaires sociaux membres de la Commission des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles. Ces priorités font l'objet d'un Plan national d'actions déployé dans toutes les régions de façon simultanée.

Cinq programmes nationaux pour 2009-2012

- ➔ **Troubles musculo-squelettiques** : la première cause de maladies professionnelles indemnisées en France.
- ➔ **Risque routier** : à l'origine d'un décès lié au travail sur deux.
- ➔ **Cancers d'origine professionnelle** : identifier les substances cancérigènes et promouvoir leur substitution pour éviter les cancers de demain.
- ➔ **Risques psychosociaux** : du stress au harcèlement, ils génèrent une forte demande d'information et de prévention.
- ➔ **BTP, intérim et grande distribution** : la forte sinistralité enregistrée dans ces secteurs peut être réduite par des programmes spécifiques de prévention, déployés avec l'appui des branches professionnelles.

Dans chaque région, la CRAM ou la CGSS complète le plan national par un plan d'actions régional

Elaboré à partir des priorités de prévention définies par les Comités techniques nationaux (voir pages 3 à 5), ce plan régional tient compte des spécificités locales. À ce titre, il est validé par les partenaires sociaux qui siègent dans les Comités techniques régionaux (CTR).

Les priorités des Comités techniques nationaux

Au sein des quelque 700 secteurs d'activités qu'ils couvrent, les Comités techniques nationaux (CTN) ont sélectionné une cinquantaine de cibles : risques ou activités sur lesquels les entreprises et les acteurs de prévention devront concentrer leurs efforts pendant les quatre années à venir.

CTN A / Métallurgie

- ➔ Prévention des cancers professionnels dans les activités de traitement de surface, de soudage, la mécanique industrielle et la fonderie.
- ➔ Prévention des risques dans l'industrie de la chaudronnerie- tuyauterie.
- ➔ Prévention des TMS chez les équipementiers automobiles.
- ➔ Prévention des risques liés à la manutention dans l'activité de fabrication d'armatures métalliques.
- ➔ Prévention des AT-MP dans les très petites entreprises.
- ➔ Accueil des nouveaux embauchés et des intérimaires.

CTN B / Bâtiment et travaux publics

- ➔ Sensibilisation des entreprises à la prévention des risques chimiques et des cancers professionnels.
- ➔ Prévention des chutes de hauteur.
- ➔ Prévention des TMS en liaison avec les fabricants et distributeurs de matériels et matériaux.
- ➔ En liaison avec la maîtrise d'ouvrage, prévention dès la phase de conception des chantiers et organisation de la co-activité.
- ➔ Accueil des nouveaux embauchés et des intérimaires.
- ➔ Prévention du risque routier.

CTN C / Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication

- ➔ Prévention du risque routier dans les entreprises disposant de grandes flottes de véhicules utilitaires légers et transport léger (services postaux, autres activités de messagerie et colis express).
- ➔ Prévention des risques TMS et lombalgies dans les activités de logistique et de routage ainsi que dans le traitement et le tri des déchets.
- ➔ Prévention des risques liés à la manutention dans les activités aéroportuaires.
- ➔ Prévention des risques psychosociaux dans les métiers du transport de voyageurs en contact avec le public.
- ➔ Prévention du risque routier, des risques liés aux manutentions manuelles et des TMS dans le transport routier de marchandises.



© INRS - Gaël Kerbaol

CTN D / services, commerces et industries de l'alimentation

- ➔ Intégration de la sécurité à la conception d'ateliers et de laboratoires dans les filières avicole, viande de boucherie et grande distribution.
- ➔ Manutention des carcasses et quartiers de viande, découpe de volailles, manutentions aux postes d'encaissement et mise en rayons : prévention des TMS.
- ➔ Boulangerie artisanale : prévention de l'asthme du boulanger.
- ➔ Prévention des risques liés à l'utilisation des véhicules utilitaires frigorifiques chez les traiteurs.

CTN E / chimie, caoutchouc, plasturgie

- ➔ Prévention des TMS dans les secteurs parfumerie, caoutchouc et plasturgie.
- ➔ Sensibilisation des médecins et des chefs d'entreprise à la prévention des cancers de la vessie.
- ➔ Intérim et entreprises extérieures : étude de l'accidentologie des activités et postes de travail.
- ➔ Nanoparticules et nanomatériaux : veilles technique et scientifique, état des lieux de leur utilisation.
- ➔ Exposition au bruit et au formaldéhyde : identification des secteurs exposés, exploitation des données statistiques.



© INRS-Gaël Kerbaol

CTN F / bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

- ➔ Bois et ameublement : accueil des nouveaux embauchés, réduction de l'exposition aux poussières de bois.
- ➔ Prévention des TMS dans les secteurs papier-carton et fabrication d'appareils sanitaires en céramique.
- ➔ Prévention du risque de contact avec les lignes électriques lors de la livraison de béton.
- ➔ Récupération, recyclage : prévention des risques liés à la manutention et à la circulation, au bâchage et débâchage des bennes, à l'exposition aux produits dangereux.
- ➔ Pressings : réduction des TMS, de l'exposition au perchloréthylène et amélioration des atmosphères de travail.

CTN G / Commerce non alimentaire

- ➔ Commerce de bricolage : accueil et formation des nouveaux embauchés, prévention des risques liés à la livraison et à la manutention des produits.
- ➔ Magasins multi commerces et commerces d'équipements automobiles et de matériaux : prévention du risque routier, des TMS et des risques liés à la manutention manuelle et aux chutes de plain pied.
- ➔ Prévention du risque routier lors de l'utilisation de véhicules utilitaires légers et des missions des techniciens SAV et des commerciaux.

CTN H / activités de services I

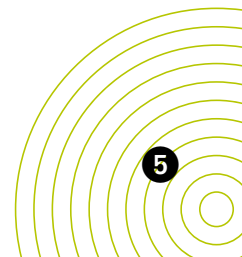
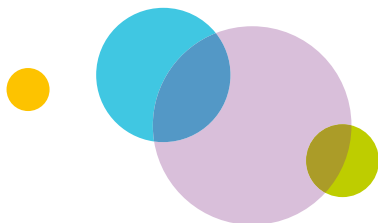
- ➔ Mise en propreté et services associés : formalisation et mise en œuvre d'un plan de prévention.
- ➔ Prévention du risque de violence externe dans les secteurs hospitalier, banque et assurance.
- ➔ Prévention des TMS dans les organismes de Sécurité sociale.
- ➔ Centres d'appel téléphonique : actions de sensibilisation sur les risques du secteur et les moyens de les prévenir.
- ➔ Accueil à domicile à titre onéreux d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes ou établissements publics : état des lieux des risques professionnels.

CTN I / activités de services II

- ➔ Mise en propreté et services associés : formalisation et mise en œuvre d'un plan de prévention.
- ➔ Services d'aide et de soin à domicile : information et formation des employeurs et des salariés aux risques du secteur.
- ➔ Désinfection, dératisation, désinsectisation : état des lieux de l'activité en termes de sinistralité et d'organisation.
- ➔ Associations intermédiaires, notamment pour la réinsertion des personnes dépourvues d'emploi : état des lieux des risques professionnels.



© INRS - Gaël Kerbaol





NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN:

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Informers, former, conseiller, aider financièrement, initier et valoriser les bonnes pratiques, autant d'actions que la branche AT/MP exerce pour aider les entreprises à surmonter les obstacles à la mise en œuvre d'une démarche de prévention.

Une panoplie d'outils au service de la promotion de la prévention

Au côté d'incitations financières diversifiées (ristournes, contrats de prévention, aides pour l'achat d'outils plus sûrs), existe un instrument particulier : l'injonction. La Caisse demande à l'entreprise de prendre « toute mesure justifiée de prévention » ; à défaut l'entreprise s'expose à l'imposition d'une cotisation supplémentaire.

Les CRAM et CGSS apportent un soutien pluridisciplinaire aux entreprises

- ➔ Interventions directes sur les lieux de travail.
- ➔ Actions collectives auprès des branches professionnelles.
- ➔ Conception, évaluation et capitalisation des dispositifs de prévention.
- ➔ Offre de formation à la prévention.
- ➔ Production d'une documentation spécifique.

Ces activités mobilisent un large panel de compétences : ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité, ergonomes, médecins, psychologues... Si nécessaire, ces équipes font appel à des unités spécialisées : centres de mesures physiques (bruit, vibrations...) et laboratoires de chimie (prélèvements et analyses de poussières, vapeurs...).



© Cram Alsace Moselle



© INRS - Guillaume J. Plisson



© INRS - Gaël Kerbaol



© INRS - Gaël Kerbaol

➔ **Accompagner**

Les services Prévention des caisses guident et conseillent les entreprises à toutes les étapes de leur démarche de maîtrise des risques professionnels.

➔ **Informer**

La branche AT/MP et son réseau produisent et diffusent des documents d'information. Ils mènent aussi des actions de communication (conférences, réunions d'information...).

➔ **Former**

Les caisses et l'INRS organisent et dispensent des formations pour les acteurs relais dans les entreprises (encadrement, chefs d'entreprise, chargés de sécurité...).



© INRS-Gaël Kerbaol



PRÉPARER L'AVENIR EN ANTICIPANT LES BESOINS EN PRÉVENTION

Le monde du travail connaît en continu des évolutions technologiques et organisationnelles qui peuvent favoriser l'apparition de nouveaux risques. Grâce à la veille et à la recherche, la branche AT/MP peut mieux les détecter, pour agir le plus en amont possible.



© INRS-Vincent Gremillet

L'institut national de recherche et de sécurité (INRS) : une mission primordiale d'études et de recherches

Des risques chimiques au bien-être physique et psychologique, les 27 laboratoires spécialisés de l'Institut conduisent des programmes d'études et de recherches pour mieux connaître les risques professionnels, analyser leurs conséquences pour la santé de l'homme au travail et proposer des solutions de prévention. Dans le cadre de ses travaux, l'INRS exerce une veille active sur les risques professionnels et les outils de prévention, pour mieux anticiper les problématiques futures.

Eurogip : une veille sur les risques professionnels dans les autres pays européens

Données statistiques, législation en vigueur ou en projet, approches adoptées, bonnes pratiques de prévention mises en œuvre... autant d'éléments qui peuvent utilement orienter les actions de la branche AT/MP.



© INRS - Yves Cousson

La branche AT/MP

UNE RÉFÉRENCE « SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL »

- Pour l'entreprise : employeur, salariés, CHSCT, délégués du personnel.
- Pour les branches professionnelles et les organisations syndicales.

UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

- Pour les services de santé au travail.
- Pour les services de l'État : Travail, Santé, Environnement...
- Pour les autres acteurs de prévention, notamment l'OPPBTP et l'ANACT ainsi que leurs réseaux en régions.
- Pour les agences de l'État : l'AFSSET et l'INVS.



Pour en savoir plus
www.risquesprofessionnels.ameli.fr
www.inrs.fr
www.eurogip.fr